



**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL  
SÉANCE DU 21 MARS 2026**

**En exercice :**  
19 membres

**Présent(s) :** 19  
**Excusé(s) :** 0  
**Pouvoir(s) :** 0  
**Absent(s) :** 0

Le vingt et un mars deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Champdieu, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice COUCHAUD, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER.

**Le ou les membres excusé(s) :**

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur David MASSACRIER.

**Ordre du jour de la séance :**

- 1 : Election du Maire
- 2 : Détermination du nombre d'adjoints
- 3 : Election des adjoints
- 4 : Lecture de la Charte de l' élu local
- 5 : Désignation des représentants à la Résidence Pierre de la Bâtie
- 6 : Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Micro-crèche "Les Champ'doux"
- 7 : Désignation des représentants au Conseil d'administration de la MJC du Montbrisonnais

**Questions diverses**

### **1 : Election du Maire**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal MEDAL, plus âgé des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités, installés dans leurs fonctions.

Monsieur David MASSACRIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Messieurs Baptiste CHABANCE et David HARMAND, ont été désignés assesseurs pour les opérations de dépouillement.

Le bureau étant constitué, le quorum étant atteint, Madame MEDAL, invite l'assemblée à élire le Maire au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après le vote, Messieurs CHABANCE et HARMAND ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Monsieur Patrice COUCHAUD est proclamé Maire avec 19 suffrages obtenus et est immédiatement installé.**

### **1 : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire, préside désormais la séance.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints et d'1 conseiller délégué.

Il propose de fixer le nombre de 5 adjoints.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le nombre de 5 adjoints.**

### **3 : Election des adjoints**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Chaque élu est invité à voter à bulletin secret.

Après le vote, Messieurs CHABANCE et HARMAND ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

La liste conduite par M. Yves CHAZAL est élue avec 19 voix.

Monsieur le Maire proclame les candidats immédiatement installés aux fonctions d'adjoints dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> adjoint : Yves CHAZAL

2<sup>ème</sup> adjointe : Patricia CHOMARAT

3<sup>ème</sup> adjoint : Frédéric DUFOUR

4<sup>ème</sup> adjointe : Catherine RIVAL FOUBERT

5<sup>ème</sup> adjoint : David MASSACRIER

#### **4 : Lecture de la Charte de l'élu local**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local dont un exemplaire a été remis à chaque membre du conseil municipal.

#### **Désignation des représentants à la Résidence Pierre de la Bâtie**

##### **Délibération n°2026-014-DE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il y a lieu de désigner les 2 délégués chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la résidence « Pierre de la Bâtie ».

Le Maire étant président de droit.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DESIGNE** Madame Marie-Noëlle THIOLLIER et Monsieur Alain CHEVET délégués au Conseil d'administration de la Résidence Pierre de la Bâtie.

\*\*\*\*\*

#### **Désignation des représentants au Conseil d'administration de la Micro-crèche "Les Champ'doux"**

##### **Délibération n°2026-015-DE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la micro-crèche « Les Champs Doux » est gérée par l'association « Micro-crèche de Champdieu » et que 2 élus de la commune doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil d'administration.

M. le Maire propose de désigner Madame Catherine RIVAL-FOUBERT et Monsieur David MASSACRIER.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DESIGNE** Madame Catherine RIVAL-FOUBERT et Monsieur David MASSACRIER pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'association « Micro-crèche Les Champ'Doux »

\*\*\*\*\*

#### **Désignation des représentants au Conseil d'administration de la MJC du Montbrisonnais**

##### **Délibération n°2026-016-DE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Champdieu doit désigner 2 représentants au Conseil d'administration de la MJC du Montbrisonnais.

M. le Maire propose de désigner Madame Catherine RIVAL-FOUBERT et Monsieur David MASSACRIER.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **DESIGNE** Madame Catherine RIVAL-FOUBERT et Monsieur David MASSACRIER pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de la MJC du Montbrisonnais

Le secrétaire de séance

David MASSACRIER



Le Maire

